

Illettrisme : "Le confinement a montré à quel point la priorité mise sur le numérique est pertinente" (Anne Messugué)

Le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, réuni en commission permanente fin mai 2020, a approuvé le texte du plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme 2019-2022. "Ce nouveau plan a été élaboré de façon participative", déclare à AEF info, Anne Messugué, chargée de mission prévention et lutte contre l'illettrisme à la préfecture de région d'Auvergne-Rhône-Alpes, et correspondante régionale de l'ANLCI. Ce plan introduit trois nouvelles priorités, parmi lesquelles figure la lutte contre l'illectronisme : "Le confinement, avec la fermeture des lieux physiques, a montré à quel point cette priorité mise sur le numérique, est pertinente", ajoute-t-elle, soulignant l'importance d'accompagner les personnes qui cumulent illettrisme et illectronisme. "Pour rappel, près de 300 000 personnes sont en situation d'illettrisme dans notre région, soit 7 % des 18-65 ans."



Anne Messugué, chargée de mission prévention et lutte contre l'illettrisme à la préfecture de région d'Auvergne-Rhône-Alpes, et correspondante régionale de l'ANLCI. | Droits réservés - BR

AEF info : Au cours d'une commission permanente, fin mai 2020, le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé le nouveau plan régional sur l'illettrisme 2019-2022. Comment a-t-il été élaboré ?

Anne Messugué : Ce nouveau plan a été élaboré de façon participative. Nous avons organisé des rencontres territoriales, qui ont rassemblé une multitude d'acteurs de la prévention (CAF, acteurs de la petite enfance et de l'éducation, associations, bénévoles, acteurs institutionnels...) et de la lutte contre l'illettrisme, comme les Opco, les acteurs du SPE et de l'IAE, pour leur demander leurs réactions, leurs projets et leurs besoins. Cette démarche a permis de définir quatre priorités. Des ateliers régionaux ont ensuite été constitués autour de chacune de ces quatre priorités, pour définir les actions concrètes.

Par ailleurs, ce plan a été articulé avec les services de l'État et trois grands plans nationaux : le PIC, la stratégie de lutte contre la pauvreté et le plan pour un numérique inclusif. Nous l'avons aussi croisé avec le CPRDFOP : un groupe de travail inter-commissions a été mobilisé au sein du Crefop, afin d'identifier des actions communes et concrètes, pour inclure davantage les personnes en situation

d'illettrisme dans les actions prévues dans le CPRDFOP.

AEF info : Quelles sont les nouvelles priorités de ce plan ?

Anne Messugué : Il y a une priorité qui a été reprise du plan précédent, car elle traduit un travail de très longue haleine : il s'agit de la sensibilisation des acteurs. En revanche, parmi les nouvelles priorités il y a la mobilisation et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme, le travail sur la lisibilité des formations et l'adaptation des dispositifs, et enfin l'accès au numérique. La lutte contre l'illectronisme est la principale nouveauté de ce plan. Cinq des 17 objectifs du plan sont consacrés au numérique : ils prévoient de sensibiliser les acteurs de l'inclusion numérique aux problématiques d'illettrisme, d'intégrer le numérique aux actions de lutte contre l'illettrisme, de favoriser l'acquisition des compétences numériques en même temps que les compétences de base, et de cartographier lieux de formation et de médiation numérique.

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière l'importance de lutter contre l'illectronisme : celui-ci a été un frein pour l'accès aux attestations de déplacement, pour mener des démarches administratives, et aussi pour assurer la continuité pédagogique des enfants. Le confinement, avec la fermeture des lieux physiques, a montré à quel point cette priorité mise sur le numérique, est pertinente. Ce sont 13 millions de personnes qui sont en situation difficile avec les usages du numérique, sur le plan national. Bien que toutes ne soient pas en situation d'illettrisme, celles qui cumulent les deux difficultés, sont aussi celles qui ont le plus besoin d'accompagnement et de formation.

Le plan ne bénéficie pas d'un financement ad hoc, mais permettra d'inclure davantage les personnes en situation d'illettrisme dans les actions déjà financées par les différentes politiques publiques, nationales et régionales, qui ne pourront réussir qu'en incluant ces publics. Les CRI (centres de ressources sur l'illettrisme) de la région contribueront à la réalisation de ce plan, dans le cadre de leur convention avec le conseil régional. Ils sont missionnés sur l'information, la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs de l'illettrisme et de l'illectronisme, ainsi que sur l'accompagnement de projets sur ces problématiques.

AEF info : Quel bilan avez-vous tiré du plan précédent ?

Anne Messugué : Certaines actions ont été réalisées pleinement, et même au-delà des objectifs prévus : je pense par exemple à la cartographie des actions [de formation], qui au départ a été assez modeste et a continué à s'étoffer, jusqu'à devenir un vrai [site](#), porté par les huit CRI de la région. Aujourd'hui, c'est un outil indispensable pour les acteurs de la formation et de l'insertion. Il y a eu d'autres actions, notamment celles en direction des acteurs de la petite enfance, dont la mise en œuvre a été plus complexe car elles dépendaient d'une multitude d'acteurs.

Globalement, il y a eu une bonne mobilisation et une bonne réalisation du plan précédent : plus de 80 % des actions prévues ont été réalisées à plus de 50 %. On a aussi voulu comptabiliser les bénéficiaires : dans le détail, 4 000 personnes ont été sensibilisées et 800 professionnels ont été outillés, et les chiffres sont certainement en dessous de la vérité. Pour rappel, près de 300 000 personnes sont en situation d'illettrisme dans notre région, soit 7 % des 18-65 ans.

Pour le nouveau plan, nous avons mis au point un outil, grâce à un financement de l'État, qui permettra d'enregistrer les actions réalisées, et ainsi d'avoir un bilan au fur et à mesure, avec des données plus fines. Cela permettra aussi d'ajuster l'implication des acteurs et les actions.

ANLCI

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

CAF

Caisses d'allocations familiales

Opco

Opérateurs de compétences

SPE

Service public de l'emploi

IAE,

Insertion par l'activité économique

PIC

Plan d'investissement dans les compétences

CPRDFOP

Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

Crefop

comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle